

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyant

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: alwitra GmbH
Rue: Am Forst 1
Lieu: D-54296 Trier-Irsch
Téléphone: 0651 - 9102 - 0
e-mail (Interlocuteur): pm-ddb@alwitra.de
Service responsable: Produkt Management DDB

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +352 8002 5500**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Xylène

éthylbenzène

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 2 de 13

Pictogrammes:

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Provoque une irritation cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Nocif par inhalation.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Éliminer le contenu/réceptacle dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1330-20-7	Xylène			50-<100 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412			
100-41-4	éthylbenzène			10-<24%
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H315 H319 H335 H373 H304			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			2,5-<10 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 3 de 13

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. Danger par aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Inflammation possible sur une longue distance. Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 4 de 13

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	50	184		8 h	
		100	369		15 min	
100-41-4	Ethylbenzène	20	87		8 h	
		125	551		15 min	
1330-20-7	Xylène, isomères mixtes, purs	50	221		8 h	
		100	442		15 min	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1330-20-7	Xylène			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	289 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	77 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	180 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	174 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	14,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	108 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	1,6 mg/kg p.c./jour
100-41-4	éthylbenzène			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	289 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	77 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	180 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	174 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	14,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	108 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	1,6 mg/kg p.c./jour
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	553,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	50,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	369 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	18,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	43,9 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	3,3 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
1330-20-7	Xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sédiment d'eau douce		41,6 mg/kg
Sédiment marin		4,17 mg/kg
Sol		2,47 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Les gants de protection éventuellement utilisés doivent être résistants à la substance utilisée. Demander au fabricant de gants de protection et respecter le temps de perméation exact.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Vêtement de protection : Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre recommandé en cas d'utilisation de courte durée: Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	de type essence
pH-Valeur:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 7 de 13

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C
Point d'éclair:	23 °C

Inflammabilité

gaz:	non déterminé
------	---------------

Dangers d'explosion

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Densité (à 20 °C):	0,875 g/cm ³
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Teneur en solvant:	10,00 %

9.2. Autres informations

Aucune donnée supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes vives et autres sources d'inflammation. Charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 8 de 13

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmé calculé

ATE (inhalation vapeur) 16,96 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 1,316 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	Xylène				
	orale	DL50 mg/kg	8700	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	20 mg/l	Rat	
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
100-41-4	éthylbenzène				
	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 mg/kg	15354	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	17,2-55	Rat	
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	orale	DL50 mg/kg	4016	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Xylène; éthylbenzène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Xylène; éthylbenzène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	Xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 86 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1-10 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna		
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 12,1 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,6 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,1 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité bactérielle aiguë	(12 mg/l)		Pseudomonas putida		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6812 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 21100-25	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Oxydation photochimique en l'air.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			
	OECD 301E	96%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
100-41-4	éthylbenzène	3,15
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	0,37

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008


Page 10 de 13

d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.


L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylène, 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (xylène, 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylene, 1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 11 de 13

Étiquettes: 3



Marine polluant: Nein
 Dispositions spéciales: 223, 274, 955
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (xylene, 1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passenger LQ: Y344
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui


14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 12 de 13

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune/aucun

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Xylène

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9,15,16.

Version 4,00 - Révision générale - 16.11.2015

Version 5,00 - Révision générale - 02.05.2017

Version 6,00 - Révision générale - 09.12.2020 (Ajustements dans les sections 2, 3, 8, 9,12,13)

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Dachbahnenreiniger - alwitra nettoyant pour membranes - alwitra membrane cleaner

Date de révision: 09.12.2020

Code du produit: AWT-008

Page 13 de 13

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Liquide et vapeurs très inflammables.

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,

www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)